

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 9 AOUT 2022

Le 9 aout 2022 à 19h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Lesparre-Médoc, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS.

PRÉSENTS : M. GUIRAUD, MME GARRIGOU, MME BASQUE, MME MEYER, MME BAHOUGNE, MME NEOLIER, M. ROBERT, M. HIRTZ, M. LE BREDONCHEL.

Administrateurs formant la majorité des membres en exercices, lesquels se trouvent au nombre de quinze.

ABSENTS REPRESENTÉS : M. BIDOUZE, qui a donné procuration à Mme GARRIGOU
MME ROHEL qui a donné procuration à M. LE BREDONCHEL
MME BOURSEAU qui a donné procuration à Mme NEOLIER

ABSENTES : MME BOUDEAU, MME RASCAR, MME LANNELUC.

M. LE BREDONCHEL est désigné en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivité Territoriales.

★★★★★★

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

NOMBRE DE SUFFRANCES EXPRIMES : 12

DATE DE LA CONVOCATION : 26 juillet 2022

★★★★★★

RAPPORTEUR : M. Bernard GUIRAUD

N° 105 – OBJET : Tarifs CCAS

Monsieur le Président rappelle que le CCAS va organiser l'élection de « Super mamie », ainsi que divers spectacles. Il sera envisagé de proposer des consommations, à titre onéreux. Ces ventes seraient réalisées dans le cadre d'une régie de recettes.

A cet effet, il est proposé les tarifs suivants à compter du 01/09/2022 :

- Café - Bouteille d'eau (25cl)	€ 0.50 €
- Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl)	€ 1.00 €
- Gâteaux, friandises, tapas.....	€ 1.00 € à 10.00 €
- Tombola	€ 1.00 € à 10.00 €

Le président propose au conseil de fixer également les tarifs pour les entrées aux spectacles, thé ou gouter dansant susceptible d'être organisé par le CCAS.

- Entée spectacle, thé ou gouter dansant..... (avec ou sans restauration)	€ 2.00 € à 30.00 €
--	--------------------

Monsieur le Président informe également que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les tarifs appliqués par le CCAS. Il rappelle que ces tarifs n'ont pas subi d'augmentation depuis le 01/01/2019 et propose aux administrateurs de les réévaluer, comme suit :

€ le bus (transport pour les courses Mardis et Samedis) € 1 € par voyage
Forfait à 5 € au-delà de 5 voyages par mois

€ 30 € la participation pour les accompagnants au repas des aînés

€ 1 € la photo (suite aux animations proposées via le planning)

Auteur : M. Bernard GUIRAUD, Président du CCAS, publié le 19 août 2022

↳ 15 € le cout des colis « Beauté-hygiène » destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80ans et +, qui sera refacturé à la Ville ou CCAS du domicile de secours de pensionnaires.

↳ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

Et de supprimer la tarification des copies qui n'est jamais utilisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration

DECIDE A L'UNANIMITE

↳ De modifier les tarifs du CCAS comme suit, à compter du 01/09/2022 :

✓ Manifestations diverses :

- Café - Bouteille d'eau (25cl)	↳ 0.50 €
- Soda-jus de fruits et boissons gazeuses (25 à 33cl)	↳ 1.00 €
- Gâteaux, friandises, tapas.....	↳ 1.00 € à 10.00 €
- Tombola	↳ 1.00 € à 10.00 €
- Entée spectacle, thé ou gouter dansant..... (avec ou sans restauration)	↳ 2.00 € à 30.00 €

✓ Bus (pour les courses Mardis et Samedis) ↳ 1.00 € par voyage
Au-delà de 5 voyages par mois ↳ Forfait à 5.00 €

✓ Participation pour les accompagnants au repas des aînés ↳ 30.00 €

✓ Photo (suite aux animations proposées via le planning) ↳ 1.00 €

✓ Colis « Beauté-hygiène » ↳ 15.00 €

destinés aux résidents de l'EHPAD Saint-Léonard, âgées de 80 ans et +, qui sera refacturé à la Ville ou CCAS du domicile de secours des pensionnaires.

✓ Copie en noir et blanc de documents :

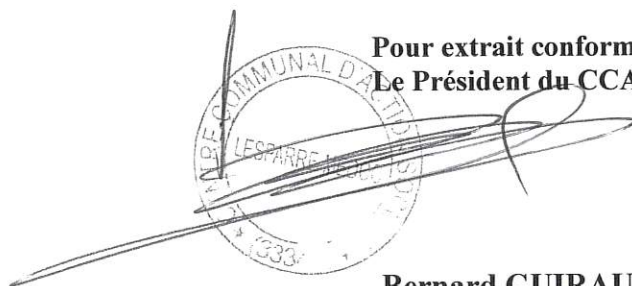
Copie A4 0.18 € Copie A3 0.36 €

Le cas échéant, s'ajoutera le cout d'affranchissement au tarif en vigueur. Le paiement préalable pourra être exigé.

✓ Pour les animations et sorties, une participation financière pourra être demandée, elle sera alors indiquée sur le planning.

A Lesparre-Médoc, le 10 aout 2022

**Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS**



Bernard GUIRAUD